

# Non aux prêts

*Prise de position de l'UNES adoptée au comité du 5 février 2002*

## **La formation : un droit humain**

Lorsque l'Assemblée générale des Nations Unies annonçait le 10 décembre 1948 la "Déclaration commune des Droits Humains", elle déclarait dans son art. 26 un droit à la formation. Il dit : "**Chaque être humain a le droit à la formation.** L'éducation doit être gratuite au moins dans les écoles élémentaires et primaires. L'éducation élémentaire est obligatoire. Les formations professionnelle et pratique doivent être plus accessibles; **les études supérieures doivent être accessibles de la même manière à tous et à toutes** d'après leurs capacités et prestations." (Art. 26, al. 1)

Par là-même, le droit à la formation fut déclaré droit humain. L'égalité des chances entre riches et pauvres est garantie par le fait que la formation doit être ouverte à tous et à toutes de la même manière.

La Confédération et les cantons sont en tant que garants responsables de l'application du droit à la formation et de l'égalité des chances.

*L'UNES est d'avis que la Confédération et les cantons doivent assumer leur responsabilité de l'application du droit à la formation.*

**L'UNES s'oppose résolument au remplacement des bourses par des prêts puisque cela mènera à une inégalité des chances indéfendable et à une sélection financière égale à une redistribution des richesses de bas en haut.**

**L'UNES exige que la Confédération renonce à soutenir financièrement les prêts d'études.**

**L'UNES exige que la Confédération assume sa responsabilité en tant que garant d'une formation de qualité ouverte à tous et à toutes.**

## **Le système des bourses doit être harmonisé et non pas remplacé par des prêts**

Pour garantir l'égalité des chances, la Confédération respectivement le canton concerné octroie des bourses en forme de contributions à l'éducation ou à la formation continue. Toutefois, la hauteur des bourses varie beaucoup d'un canton à l'autre puisque les cantons sont souverains en la matière et non pas l'Etat. L'harmonisation des bourses est indispensable pour garantir à toutes les personnes, de quelque milieu social qu'elles viennent, les mêmes chances d'accès aux Hautes Ecoles sans les forcer à se surendetter. Les inégalités sociales peuvent être affaiblies par le seul biais de l'octroi de bourses.

Dans certains cantons, la forme des prêts d'études se sont imposés. Ces prêts sont grevés d'un intérêt dès la fin des études et doivent être remboursés. A la fin des études, de nombreux/ses diplômé·e·s se retrouvent devant une montagne de dettes ce qui empêche d'autres de commencer leurs études.

*L'UNES exige le maintien des bourses et l'harmonisation du système des bourses dans tous les cantons. Si les bourses sont remplacées par des prêts, l'égalité des chances pour laquelle l'Etat se porte garant est menacée. De jeunes personnes doivent être encouragées à faire des études au lieu d'en être empêchées par l'endettement menaçant.*

## **Le potentiel de formation ne doit pas rester en friche**

Si la formation tertiaire supérieure n'est plus ouverte à des personnes de toutes les couches sociales, le potentiel de formation n'est pas utilisé de manière optimale, et le bien-être de notre société ainsi que notre compétitivité dans la concurrence internationale est mise en danger. Le futur de la science, de la recherche et de toute l'économie dépend de spécialistes bien formé·e·s qui font cruellement défaut actuellement. Pour cette raison, il est indispensable de ne pas péjorer encore les conditions d'admission aux études et de ne pas créer des barrières supplémentaires pour les étudiant·e·s provenant de familles à revenu modeste.

Aujourd'hui déjà, seul·e·s 43 %<sup>1</sup> des étudiant·e·s sont issu·e·s d'un milieu non académique. Si les bourses sont remplacées par des prêts, ce chiffre risque de décroître encore, et plus de potentiel de formation encore sera en friche. L'exemple allemand a montré clairement que le remplacement des bourses par des prêts dans les 1983-1990 a mené à une baisse de la part d'enfants issus de milieux défavorisés dans les Hautes Ecoles alors que la réintroduction des bourses a fait grimper cette part à 36%<sup>2</sup>. La qualité de la formation académique aussi va baisser si le but des étudiant·e·s sera de finir leurs études aussi vite que possible pour limiter l'endettement personnel à un minimum possible.

*L'UNES exige la possibilité pour des personnes de toutes les couches sociales d'acquérir une formation de qualité élevée. Les Hautes Ecoles ne doivent pas rester fermées aux personnes issues de milieux économiquement modestes. L'économie même dépend de personnes bien formées dans leurs spécialités.*

### **Mise en danger de la mobilité et du libre choix des études**

Le remplacement des bourses par des prêts limite la mobilité des étudiant·e·s puisque celles et ceux provenant de familles à revenu modeste sont forcé·e·s soit de rester habiter chez les parents, soit de prendre le risque que représente le surendettement.

De plus, les personnes issues de familles à revenu modeste auront plus de difficultés à choisir une branche ne promettant pas un revenu élevé puisqu'elles courront le risque de ne pas pouvoir rembourser les dettes dues au prêt. Le remplacement des bourses par des prêts met en danger le libre choix des études et de l'Université. Il est faux de croire qu'un diplôme universitaire a pour conséquence logique un salaire élevé qui suffira sans problèmes à rembourser les prêts. Le revenu réel moyen d'un·e diplômé·e d'une Haute Ecole a baissé de CHF 68'000.- à CHF 62'000.- entre 1991 et 1995 et s'est ensuite stabilisé. En 1999, un·e diplômé·e gagnait toujours CHF 62'000.- en moyenne. L'étude montre de plus que l'écart type est de CHF 23'700.- ce qui implique qu'avec une probabilité de 95 %, les salaires de tou·te·s les diplômé·e·s se situe entre CHF 15'000.-<sup>3</sup> et CHF 110'000.-<sup>4</sup> Le fait que 11.3 % des diplômé·e·s gagnent moins que CHF 30'000.- par an est particulièrement dérangeant et montre clairement qu'un diplôme universitaire n'est en aucune manière garant d'un revenu élevé. De plus, en 1999, 4.5 % des jeunes académicien·ne·s étaient au chômage, et au milieu des années 1990 cette proportion était sensiblement plus élevée.<sup>5</sup> Ces dernier·e·s avant tout vivent souvent dans des conditions financières précaires (spécialement au moment de la fondation d'une famille) puisqu'elles/ils doivent souvent s'acquitter d'un stage et sont par conséquent mal rémunéré·e·s.

*L'UNES pense qu'il doit être possible pour tous et toutes de choisir son Université et sa branche d'études d'après ses intérêts et capacités propres sans devoir s'endetter puisque la garantie d'un revenu élevé par un diplôme universitaire permettant de rembourser un prêt sans problèmes n'est autre qu'un leurre.*

### **La formation : un investissement dans le futur**

Etat et cantons tentent de décharger leur budget financier à court terme au détriment des socialement faibles. Or, la formation ne doit pas être assujettie à ce régime d'économies puisqu'elle représente un investissement dans le futur. Une bonne formation pour un éventail large de personnes est une contribution à la diminution du chômage et des cas sociaux ce qui déchargera finalement les finances étatiques. L'effet d'économies espéré par le remplacement des bourses par des prêts doit être mis en question entre autres parce qu'il entraîne d'importants coûts administratifs et que le montant des prêts non remboursés doit être amorti. De notre avis, il est pertinent de financer les coûts de formation par la communauté puisque le

---

<sup>1</sup> Situation sociale des étudiants. Enquête représentative auprès des étudiants des hautes écoles suisses en 1995. Markus Diem

<sup>2</sup> Das soziale Bild der Studentenschaft in der BRD, 13. Sozialerhebung des Deutschen Studentenwerkes, Bonn 1992, S. 6

<sup>3</sup> Le seuil de la pauvreté fixé par la Confédération est de 1'800.- par mois ou de 21'600.- par an, cf. Commission Sociale de l'UNES, *Le coût de la vie des étudiant·e·s. Situation actuelle et revendications de l'Union Nationale des EtudiantEs de Suisse*, Berne, UNES, 2000, p. 4.

<sup>4</sup> En admettant que le revenu brut annuel est distribué normalement ce qu'on peut deviner dans l'étude concernée.

<sup>5</sup> Von der universitären Hochschule ins Berufsleben. Absolventenbefragung 1999. Markus Diem. Bildungs- und Berufsforschung, Basel, pp. 82 ss

système progressif d'impôts reporte la majorité des coûts sur des personnes ayant bénéficié elles-mêmes d'une formation tertiaire supérieure. Or, si elles croulent sous une montagne de dettes, elles vivent à la limite de la pauvreté durant et après leurs études, et l'effet susmentionné n'entre pas en ligne de compte.

Le coût global des prêts est plus élevé que celui des bourses. Les coûts cumulés assumés par les étudiant·e·s et l'Etat dépassent de loin les coûts d'un système des bourses.

Le coût pour l'Etat et les étudiant·e·s pour des études d'une durée de 5 ans après lequel la/le bénéficiaire d'un prêt écrit durant trois ans une thèse et travaille comme assistant·e. Le canton assume les intérêts et coûts durant 8 ans puis, la/le bénéficiaire paie les intérêts et rembourse l'emprunt par tranches durant 6 ans.

<b>Coût pour l'Etat</b>	<b>Bourses</b>	<b>Prêts</b>
Coût du soutien	60'000	-
Coûts administratifs (3.5%)	1'620	2'100
Perte de prêts (proportionnelle) (5%)	-	3'000
Intérêts à assumer par l'Etat durant les études	-	22'553
Frais et commissions (1%)	-	600
<b>Total pour l'Etat</b>	<b>61'620</b>	<b>28'253</b>

<b>Coût pour les étudiant·e·s</b>		
Intérêts pour les étudiant·e·s durant le remboursement	-	11'600
Remboursement du prêt	-	60'000
<b>Total pour les étudiant·e·s</b>	<b>-</b>	<b>71'560</b>

<b>Coûts cumulés Etat et étudiant·e·s</b>	<b>61'620</b>	<b>99'813</b>
---	---------------	---------------

Tableau cf.. CDIP dossier 45A. Politique des bourses en Suisse. Berne 1997

Le Conseil d'Etat du canton de Berne compte avec des coûts administratifs élevés lors d'un éventuel remplacement des bourses par des prêts. Après 15 ans, environ 33'000 prêts devraient être pris en charge par le canton ce qui impliquerait l'amélioration des banques de données et la création d'une vingtaine de places de travail à 1000 %.<sup>6</sup>

*L'UNES juge inacceptable que les cantons déchargent leur budget financier au détriment des socialement faibles et que de jeunes personnes doivent s'endetter pour pouvoir étudier. De plus, l'effet d'économies est à relativiser lors du remplacement des bourses par des prêts.*

### **Redistribution de bas en haut**

Une Université l'accès à laquelle est rendu difficile pour des personnes issues de familles financièrement moins bien loties équivaut à une redistribution des richesses de bas en haut puisque les Universités sont financées majoritairement par des impôts. Les personnes provenant de familles à revenus faibles peuvent se voir refuser l'accès à une institution qu'elles contribuent à financer. L'Etat paie plus de CHF 100'000.- par an et par étudiant·e de médecine. La plupart des étudiant·e·s provient de milieux aisés et peuvent par conséquent bénéficier du système quasi gratuitement. Si précisément celles et ceux ayant une origine financièrement faible doivent financer leur formation en s'endettant, il ne s'agit plus que de "promotion factice".<sup>7</sup>

*L'UNES est d'avis qu'une Haute Ecole financée par tous et par toutes doit aussi être ouverte à tous et à toutes.*

### **Accentuation d'inégalités sociales**

Les partisan·e·s du remplacement des bourses par des prêts y voient la promotion de la responsabilité personnelle puisque les prêts constituent un investissement dans son propre

<sup>6</sup> Procès-verbal du Conseil d'Etat. Réponse à la motion Leuenberber (UDC) transmise le 12.9.00

<sup>7</sup> Ruedi Buzek, Präsident der Interkantonalen Stipendienbearbeiter-Konferenz (IKSK), in der Sonntags-Zeitung vom 21.01.01

futur., Nous pensons cependant que l'Etat se retire de sa responsabilité en tant que garant du droit à la formation.

Un remplacement des bourses par des prêts renforcerait les inégalités sociales et creusera l'écart entre "riches" et "pauvres" puisque l'endettement sera proportionnel aux besoins en aides à la formation. Un système de bourses doit avoir comme but – à côté de la promotion de la relève – l'amélioration de l'égalité des chances.<sup>8</sup>

*L'UNES s'oppose à tout renforcement des inégalités sociales.*

---

<sup>8</sup> Cf. procès-verbal du Conseil d'Etat. Réponse à la question Leuenberber (UDC) transmise le 12.9.00